

**COMMUNE D'ÉPINOY**

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 avril 2016 à 20 heures 00

*Présidence de Monsieur THERON Gilbert*

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : GUENNOUN Virginie, VILCOT Frank

Absent(s) : CARLIER Joël, DUPONT Philippe

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Mr LHOMME Nicolas

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

### 1°/ Approbation du PV de la réunion du 18/02/2016 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 18 février 2016 est approuvé.

### 2°/ Compte administratif 2015 :

Le compte administratif 2015 fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent d'investissement : 116 558,19 €
- Excédent de fonctionnement : 336 738,55 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2015.

### 3°/ Budget primitif 2016 :

Le maire présente ses propositions au titre du budget primitif 2016, à savoir :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 438 622,00 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 381 676,00 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016.

### 4°/ Taux d'imposition applicables en 2016 :

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 11,56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,56 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 27,43 %

### 5°/ Vote des subventions 2016 :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- |  |            |
|--|------------|
| • CCAS .....                                       | 2 500,00 € |
| • Société de chasse .....                          | 116,00 €   |
| • Harmonie l'Espérance .....                       | 1 180,00 € |
| • Anciens combattants .....                        | 178,00 €   |
| • Institut de lutte contre le cancer .....         | 63,00 €    |
| • ESHE .....                                       | 1 500,00 € |
| <i>(dont 500,00 € pour l'entretien du terrain)</i> |            |
| • Coopérative scolaire .....                       | 241,00 €   |
| • Paroisse « Christ roi » .....                    | 60,00 €    |
| <i>(sonneries civiles)</i>                         |            |

## COMMUNE D'ÉPINOY

### 6°/ Eglise : contrat de vérification périodique des installations gaz :

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat avec la société BUREAU VERITAS de LIEVIN. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de 2016 pour un montant de 98.00 € ht révisable chaque année.

### 7°/ Location salle des fêtes - remboursement d'arrhes :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la salle des fêtes avait été louée les 14/05/2016 et 28/05/2016 et que pour un motif dûment justifié les locataires ont été contraints d'annuler ces réservations. Le Conseil Municipal décide le remboursement des arrhes d'un montant total de 132,00 €.

### 8°/ Questions diverses :

Aménagement de sécurité RD 21 : Le Conseil Municipal donne son accord sur le projet élaboré par les services du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Cet aménagement consiste à mettre en place des feux comportementaux et à renforcer la signalisation verticale et horizontale. Il charge le maire de consulter différentes entreprises pour réaliser les devis correspondants.

Eglise - remplacement de la croix en béton : Le Conseil Municipal donne son accord sur le remplacement de la croix actuelle, en très mauvais état, par une croix en acier traité, ceci afin de garantir la sécurité du public.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 2900,00 € ht et seront réalisés par la Société LEPERS de Dompierre-sur-Helpe.

Pour extrait

EPINOY, le 22 avril 2016



Le MAIRE  
  
Gilbert THERON.